



Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

Mobilités résidentielles des élèves en Auvergne

Public et privé
Premier et second degré
années scolaires 2019/2020 à 2021/2022

numéro 02-22
juillet 2022



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Auteurs

Stéphane Frugier

Division Statistique et Evaluation : dse@ac-clermont.fr

Service Inter académique de la Statistique, de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (SIASEPP)

☎ 04 73 99 32 71

www.ac-clermont.fr/etudes-stats/ (grand public)

statpro.ac-clermont.fr (depuis un site académique)

Sommaire

I. Source, méthodes et champ.....	3
Source et méthodes.....	3
Champ.....	5
II. La mobilité résidentielle dans l'académie de Clermont-Ferrand.....	6
Une mobilité résidentielle accrue, notamment dans le second degré.....	6
Une mobilité plus forte en début de cycle.....	6
Une mobilité différenciée socialement.....	6
Une mobilité résidentielle d'abord de proximité.....	9
Une forte augmentation de la mobilité intradépartementale dans le second degré en 2020.....	10
Evolution des trajectoires résidentielles : une origine plus urbaine des mobilités de proximité, une destination plus rurale des mobilités interdépartementales....	11
Annexe : Tableaux des figures.....	16

I. Source, méthodes et champ

Source et méthodes

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – service statistique du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports – qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux sur le sujet.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que de l'identifiant (code UAI) de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Est alors défini comme **mobile** un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude. En population générale, sur l'ensemble des ménages en logement ordinaire et pas seulement sur les familles avec enfant scolarisé, cette dernière représente environ 40 % des mobilités résidentielles.

Sur le champ de l'étude et pour une année n donnée, deux indicateurs peuvent être calculés : le **taux de départ**, qui rapporte, à l'échelle d'un territoire (département, académie, etc.), le nombre d'élèves ayant quitté le territoire entre les années n-1 et n à la population du territoire à l'année n-1 d'une part et le **taux d'arrivée**, celui utilisé dans cette note, qui rapporte le nombre d'arrivées d'élèves sur la période à la population de l'année n. Ces taux peuvent être déclinés par niveaux de scolarisation. Au niveau national, ces deux indicateurs (taux de départ et taux d'arrivée) sont identiques.

L'étude nationale porte sur l'ensemble des élèves du champ, scolarisés en France alors que les études académiques portent, pour l'essentiel de leurs résultats, sur un champ restreint aux élèves scolarisés dans les établissements de leur académie. Cette dernière restriction de champ peut conduire à écarter du champ des études académiques les élèves résidant sur le territoire mais scolarisés dans une autre académie. Elle limite par ailleurs l'étude des mobilités résidentielles des élèves scolarisés dans une académie mais résidant dans une commune extérieure à l'académie. La conjonction de ces deux phénomènes peut conduire à de légères différences de calcul des taux de mobilité académiques et départementales entre l'étude nationale et les études académiques, qui sont détaillées dans les études académiques.

L'origine sociale des élèves du second degré

L'origine sociale des élèves du second degré est appréhendée en quatre catégories selon un regroupement des PCS des responsables légaux. Ainsi, la catégorie « très favorisée »

regroupe les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les instituteurs et les professeurs des écoles. La catégorie « favorisée » regroupe les professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), les retraités cadres et des professions intermédiaires. La catégorie « moyenne » regroupe les agriculteurs exploitants, les artisans et commerçants, et les employés. La catégorie « défavorisée » regroupe les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les autres inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

La qualité relative de la variable indiquant la PCS du responsable légal de l'élève dans les extractions Diapre (52,6 % de taux de réponse) ne permet pas d'appréhender la mobilité résidentielle sous l'angle de l'origine sociale dans le premier degré.

Une définition du rural et de l'urbain

La DEPP propose une typologie des communes pour caractériser les territoires, à des fins d'étude et de pilotage du système éducatif. Cette démarche inclut une définition du rural et de l'urbain (voir les travaux de Cécile Duquet-Métayer et d'Olivier Monso, → *Pour aller plus loin*). Courant 2021, cette typologie a été mise à jour afin de prendre en compte la nouvelle définition de la ruralité utilisée par l'Insee, basée sur la grille de densité et à partir du critère européen : sont rurales les communes peu ou très peu denses.

Champ

Le champ de cette étude concerne les élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat ; le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées¹, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

Les mobilités résidentielles depuis ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont *a priori* surreprésentées dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines.

Le champ relatif au premier degré se limite aux élèves inscrits aux rentrées 2019, 2020 et 2021, ayant déclaré une commune de résidence à chacune de ces rentrées et inscrits dans un des niveaux allant de la grande section de maternelle au CM2, champ dénommé « premier degré » ensuite.

Le champ relatif au second degré se limite aux élèves inscrits aux rentrées 2019, 2020 et 2021, ayant déclaré une commune de résidence à chacune de ces rentrées et inscrits en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde ; champ dénommé « second degré » ensuite.

Le périmètre académique est défini par l'établissement de scolarisation

Quelques élèves inscrits dans l'académie de Clermont-Ferrand font partie du champ bien que résidant hors territoire de l'académie : à la rentrée 2021, ce sont 0,34 % des élèves dans le premier degré et 0,89 % des élèves dans une formation au collège ou en seconde. Parallèlement, quelques élèves résidents de l'académie sont inscrits dans un établissement hors académie (donc hors champ) : à la rentrée 2021, ce sont 0,37 % des élèves dans le premier degré et 0,79 % dans le second degré.

¹ Plus précisément, sont exclus du champ les élèves inscrits dans un établissement du premier ou du second degré relevant des ministères de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de la Défense, du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ou celui des Affaires sociales et de la Santé.

II. La mobilité résidentielle dans l'académie de Clermont-Ferrand

A la rentrée 2021, 6,4 % des élèves du premier degré de l'académie et 7,2 % de ceux du second degré, ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020 (voir Figure 1 ; les données de chaque figure sont présentes dans des tableaux, en annexe).

La mobilité résidentielle dans l'académie est plus élevée qu'au niveau national de 0,4 point, dans le premier degré comme dans le second (voir Note d'information Depp n°22.25, ➔ *Pour aller plus loin*). Par rapport à la région, le taux de mobilité dans l'académie de Clermont-Ferrand est supérieur de 0,5 point dans le premier degré et de 0,3 point dans le second degré (voir Encadré 1).

Une mobilité résidentielle accrue, notamment dans le second degré

La mobilité résidentielle est moins élevée dans le premier degré (6,4 %) qu'au collège (7,1 %) et en classe de seconde (7,8 %) à la rentrée 2021. Ce n'était toutefois pas le cas à la rentrée 2019 (respectivement 5,9 %, 5,8 % et 5,0 %).

Par rapport à 2020, la mobilité résidentielle est en légère hausse dans le premier degré (de 6,1 % à 6,4 %) et stagne dans le second degré (de 7,1 % à 7,2 %).

Entre 2019 et 2020, la mobilité résidentielle était également en légère hausse dans le premier degré (de 5,9 % à 6,1 %). Elle avait par contre fortement augmenté dans le second degré, de 5,6 % à 7,1 %.

Une mobilité plus forte en début de cycle

Les élèves du CP ont la mobilité résidentielle la plus élevée du premier degré : à la rentrée 2021, elle est de 7,6 %, soit 0,9 point de plus qu'en grande section de maternelle (6,7 %). Elle décroît ensuite progressivement du CE1 (7,0 %) au CM2 (5,2 %).

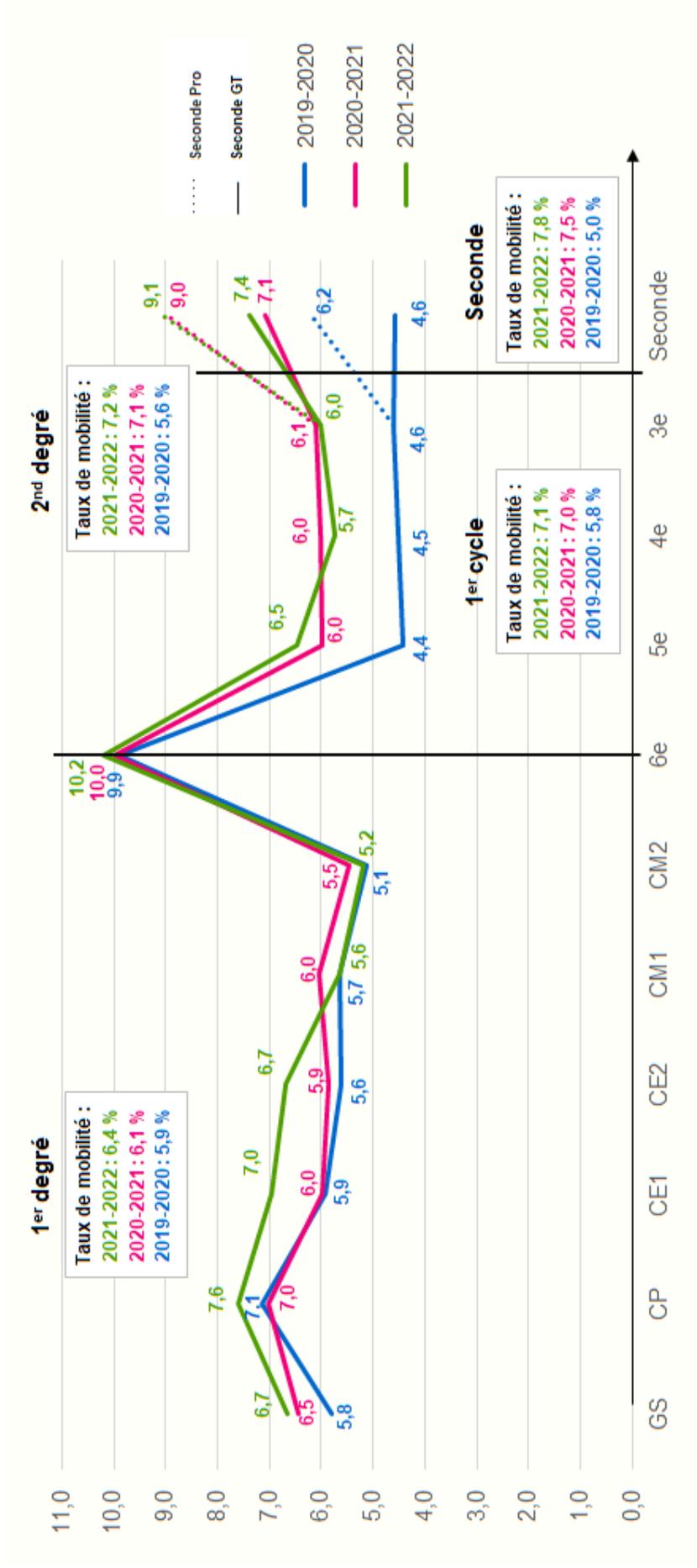
La mobilité résidentielle est particulièrement forte à l'entrée en 6^e : le taux des élèves de ce niveau atteint 10,2 % en 2021. Par contre, la hausse importante constatée pour les autres niveaux du premier cycle entre 2019 et 2020, de l'ordre de 1,5 point (de 4,5 % à 6,0 %), n'est pas perceptible en 6^e (de 9,9 % à 10,0 %).

L'entrée en seconde est également caractérisée par un taux de mobilité résidentielle élevé par rapport à celui mesuré en 3^e (respectivement 7,8 % et 6,0 % en 2021). Le taux est plus important pour les élèves de 2^{de} professionnelle, probablement en raison de la recherche d'une formation spécifique.

Une mobilité différenciée socialement

Dans le second degré, la mobilité résidentielle est plus fréquente pour les élèves issus de catégories sociales défavorisées que pour ceux des catégories très favorisées (respectivement 8,1 % et 6,4 % en 2021, voir Figure 2).

Figure 1 : Mobilité résidentielle par niveau parmi les élèves du premier degré, en collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en %)

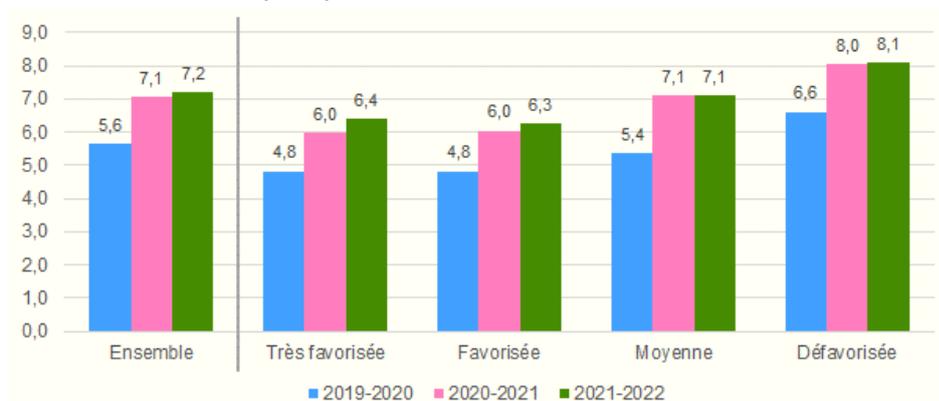


Lecture : à la rentrée 2021, 6,4 % des élèves du premier degré et 7,2 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 6,1 % et 7,1 % à la rentrée 2020.

Champ : Elèves inscrits dans le 1^{er} degré à partir de la grande section, en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, dans un établissement de l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat

Source : MENJUS-DEPP.

Figure 2 : Mobilité résidentielle par origine sociale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde, Rentrées 2019 à 2021 (en %)



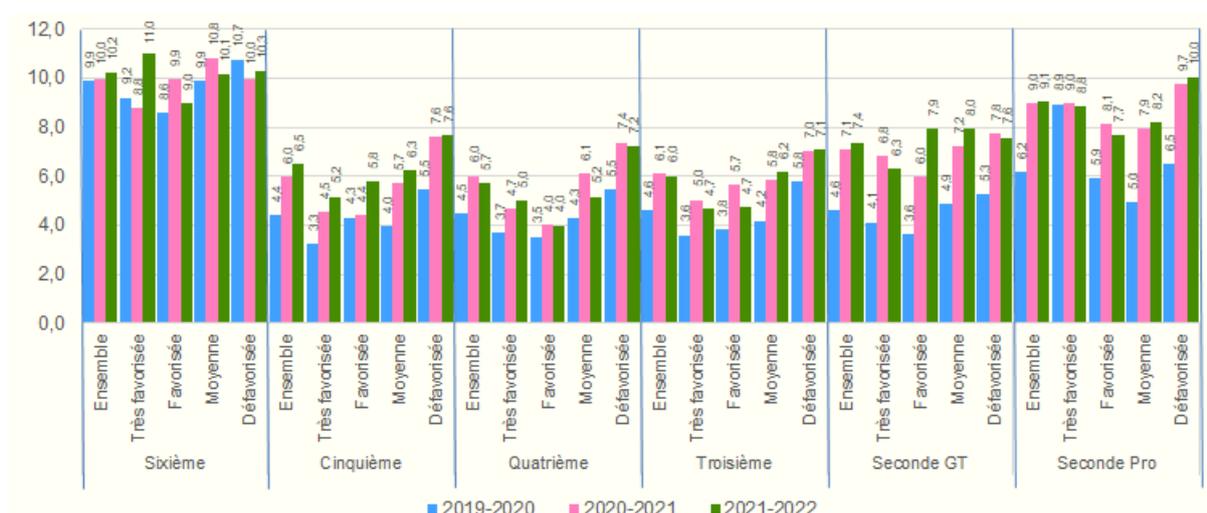
Lecture : à la rentrée 2021, 7,2 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 5,6 % à la rentrée 2019.

Champ : Elèves inscrits en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Cette plus forte mobilité des milieux les plus modestes concerne tous les niveaux du second degré, exception faite des élèves de 6^e, pour lesquels on observe une hausse importante de la mobilité résidentielle dans les catégories très favorisées entre les rentrées 2020 et 2021 : +1,3 point, soit 11,0 % (voir Figure 3 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Figure 3 : Mobilité résidentielle parmi les élèves en formation en collège ou en seconde, par niveau et origine sociale - Rentrées 2019 à 2021 (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 7,2 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 5,6 % à la rentrée 2019.

Champ : Elèves inscrits en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans un établissement de l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat

Source : MENJS-DEPP.

Inversement, alors que la mobilité résidentielle était plus fréquente en 2^{de} professionnelle parmi les élèves des catégories très favorisées à la rentrée 2019 (8,9 %), malgré un taux resté constant (9,0 % en 2020 et 8,8 % en 2021), ce n'est plus le cas en 2021 : les élèves des catégories sociales défavorisées ont ainsi connu une très forte hausse de la mobilité résidentielle en 2020 (+3,2 points, soit 9,7 %), dont le niveau s'est maintenu en 2021 (10,0 %).

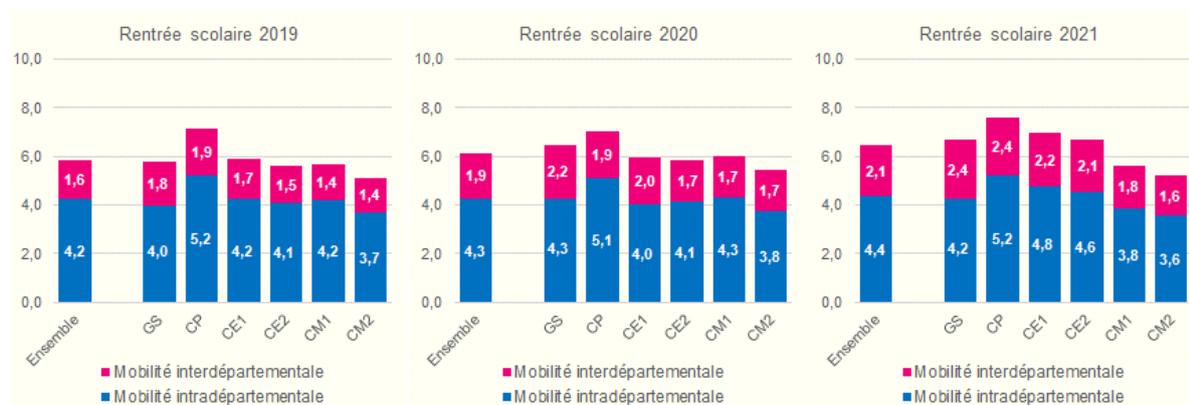
Une mobilité résidentielle d'abord de proximité

À la rentrée 2021, dans l'académie de Clermont-Ferrand, 4,4 % des élèves du premier degré et 5,3 % de ceux du second degré, ont changé de commune de résidence au sein du même département, soit environ deux élèves mobiles sur trois. La mobilité interdépartementale est, quant à elle, respectivement de 2,1 % et 1,9 % (voir Figure 4 et Figure 5).

La mobilité résidentielle est donc d'abord de proximité. C'est d'autant plus vrai en 6^e avec une mobilité intradépartementale de 8,5 % en 2021, soit plus de quatre élèves mobiles sur cinq, traduction probable du rapprochement ou de l'évitement du collège de secteur.

Parmi les élèves de 2^{de} professionnelle, la recherche d'une formation spécifique incite plus souvent les élèves à changer de domicile. Ainsi, la mobilité intradépartementale reste à un niveau élevé (6,4 % en 2021, contre 5,3 % pour l'ensemble du second degré), tout comme la mobilité interdépartementale atteint un niveau significatif (2,7 %, contre 1,9 %).

Figure 4 : Mobilité intra et interdépartementale par niveau dans le 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021 (en %)

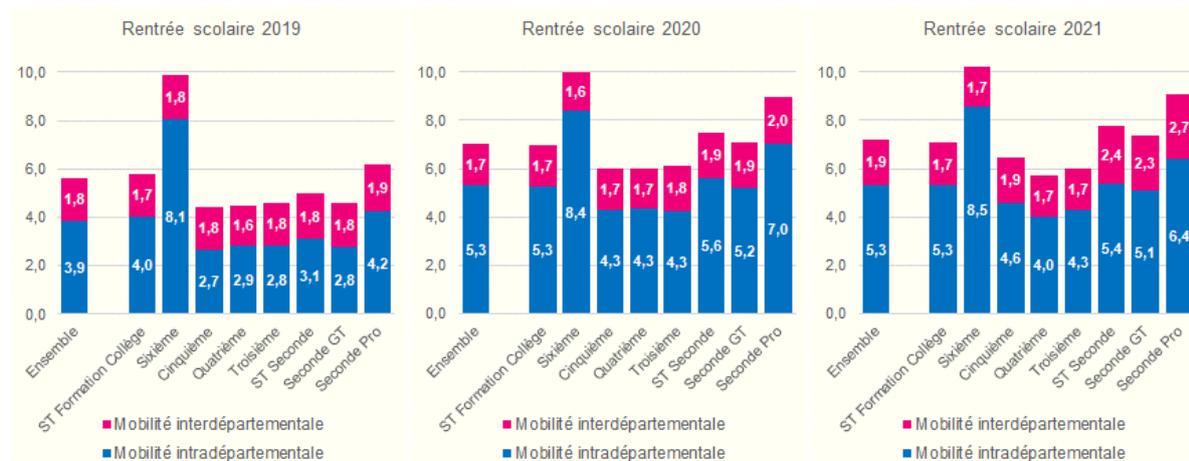


Lecture : à la rentrée 2021, 4,4 % des élèves du 1^{er} degré ont changé de commune de résidence en restant dans le même département et 2,1 % en quittant le département.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Figure 5 : Mobilité intra et inter-départementale par niveau parmi les élèves en formation en collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 5,3 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence en restant dans le même département et 1,9 % en quittant le département.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Dans le premier degré, si la mobilité résidentielle totale diminue progressivement en allant du CP vers le CM2, la part de la mobilité intradépartementale est stable (68 à 69 % selon le niveau).

Dans le second degré, outre la forte mobilité intradépartementale en 6^e, la part de la mobilité intradépartementale est également stable quel que soit le niveau (de l'ordre de 70 %).

Une forte augmentation de la mobilité intradépartementale dans le second degré en 2020

La mobilité résidentielle intradépartementale dans le premier degré est restée stable entre 2019 et 2020 comme entre 2020 et 2021 (voir Figure 6).

La mobilité interdépartementale augmente quant à elle de 0,2 point entre 2019 et 2020 ainsi qu'entre 2020 et 2021. Cette légère hausse est similaire quel que soit le niveau entre 2019 et 2020, sauf en CP, en stagnation. Entre 2020 et 2021, la hausse est au contraire plus prononcée en CP et les niveaux CM1 et CM2 stagnent.

Figure 6 : Evolution de la mobilité intra- et interdépartementale par niveau dans le 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021 (en %)



Lecture : entre les rentrées 2019 et 2020, le taux de mobilité résidentielle intradépartementale des élèves du 1^{er} degré a évolué de 0,0 point et le taux de mobilité résidentielle interdépartementale a évolué de +0,2 point.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Dans le second degré, la hausse de la mobilité entre 2019 et 2020 est due à celle de la mobilité intradépartementale, de +1,5 point (voir Figure 7).

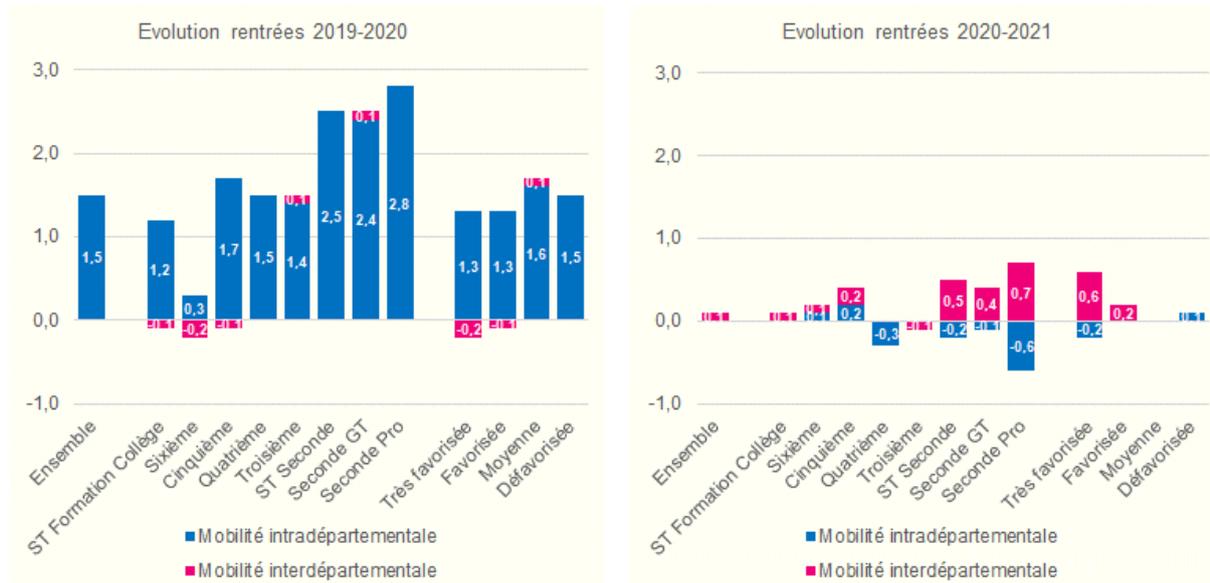
Par contre, la hausse n'est que de +0,3 point en 6^e, alors qu'elle est comprise entre +1,7 et +1,4 point de la 5^e à la 3^e et qu'elle atteint +2,5 points en 2^{de}. La hausse est un peu moins prononcée pour les élèves d'origines favorisée et très favorisée (+1,3 point).

Entre 2020 et 2021, la mobilité intradépartementale reste stable, sauf en 2^{de} professionnelle (-0,6 point).

La mobilité interdépartementale dans le second degré est stable dans l'ensemble, que ce soit entre 2019 et 2020 ou entre 2020 et 2021.

Une baisse de la mobilité interdépartementale est sensible entre 2019 et 2020 pour les élèves de 6^e (-0,2 point) ainsi que pour ceux d'origine très favorisée (-0,2 point). Entre 2020 et 2021, c'est une hausse en 2^{de} (+0,4 point en 2^{de} GT et +0,7 point en 2^{de} professionnelle) et également pour les élèves d'origine très favorisée (+0,6 point), notamment ceux en 6^e et en 2^{de} professionnelle (voir Annexe, tableau 5b).

Figure 7 : Evolution de la mobilité résidentielle intra et interdépartementale par niveau et par origine sociale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en %)



Lecture : entre les rentrée 2019 et 2020, le taux de mobilité résidentielle intradépartementale des élèves en formation en collège ou en seconde a évolué de +1,5 point et le taux de mobilité résidentielle interdépartementale a évolué de 0,0 point.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Evolution des trajectoires résidentielles : une origine plus urbaine des mobilités de proximité, une destination plus rurale des mobilités interdépartementales

Au niveau national, les mobilités résidentielles s'effectuent dans la majorité des cas entre zones urbaines. Ce n'est pas le cas dans l'académie, plus rurale. Dans le premier degré, quelle que soit l'année scolaire, la part des élèves mobiles ayant déménagé entre communes rurales est supérieure aux autres types de trajectoires (voir Tableau 1). Dans le second degré, cette part est également supérieure aux autres types de trajectoires aux rentrées 2020 et 2021, alors qu'elle se situait à la rentrée 2019 à un niveau proche de la part (voir Tableau 2).

Les changements d'environnement (rural vers urbain et inversement) constituent une part plus importante des mobilités dans l'académie (en 2021, 37,3 % dans le premier degré et 35,7 % dans le second degré) qu'au niveau national (respectivement 28,4 % et 28,8 %).

Entre les rentrées 2019 et 2021, les trajectoires résidentielles évoluent dans le premier degré, notamment les changements d'environnement : la part « rural vers urbain » baisse de 3,1 points (de 16,2 % à 13,1 %) tandis que celle « urbain vers rural » augmente de 4,6 points (de 19,6 % à 24,2 %).

Tableau 1 : Trajectoires résidentielles des élèves du 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021

Rentrée scolaire	2019		2020		2021	
	Ensemble (%)	Part des mobiles (%)	Ensemble (%)	Part des mobiles (%)	Ensemble (%)	Part des mobiles (%)
Ensemble	5,9	100,0	6,1	100,0	6,4	100,0
Rural vers rural	2,0	34,4	2,1	33,6	2,1	32,1
Urbain vers urbain	1,8	29,8	1,9	31,5	2,0	30,5
Rural vers urbain	1,0	16,2	0,8	13,0	0,9	13,1
Urbain vers rural	1,2	19,6	1,3	21,9	1,6	24,2
Pas de mobilité	94,1	-	93,9		93,6	
Origine rurale	3,0	50,6	2,9	46,6	2,9	45,3
Origine urbaine	2,9	49,4	3,3	53,4	3,5	54,7
Destination rurale	3,2	54,0	3,4	55,6	3,6	56,4
Destination urbaine	2,7	46,0	2,7	44,4	2,8	43,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : à la rentrée 2021, 6,4 % des élèves du 1^{er} degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. 2,1 % (soit 32,2 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 2 : Trajectoires résidentielles des élèves de collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021

Rentrée scolaire	2019		2020		2021	
	Ensemble (%)	Part des mobiles (%)	Ensemble (%)	Part des mobiles (%)	Ensemble (%)	Part des mobiles (%)
Ensemble	5,6	100,0	7,1	100,0	7,2	100,0
Rural vers rural	1,7	30,2	2,4	33,7	2,4	33,8
Urbain vers urbain	1,7	30,5	2,1	29,9	2,2	30,5
Rural vers urbain	1,1	19,9	1,4	19,2	1,3	17,9
Urbain vers rural	1,1	19,4	1,2	17,3	1,3	17,8
Pas de mobilité	94,4	-	92,9		92,8	
Origine rurale	2,8	50,1	3,7	52,9	3,7	51,7
Origine urbaine	2,8	49,9	3,3	47,1	3,5	48,3
Destination rurale	2,8	49,6	3,6	51,0	3,7	51,6
Destination urbaine	2,8	50,4	3,5	49,0	3,5	48,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : à la rentrée 2021, 7,2 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, 2,4 % (soit 33,8 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

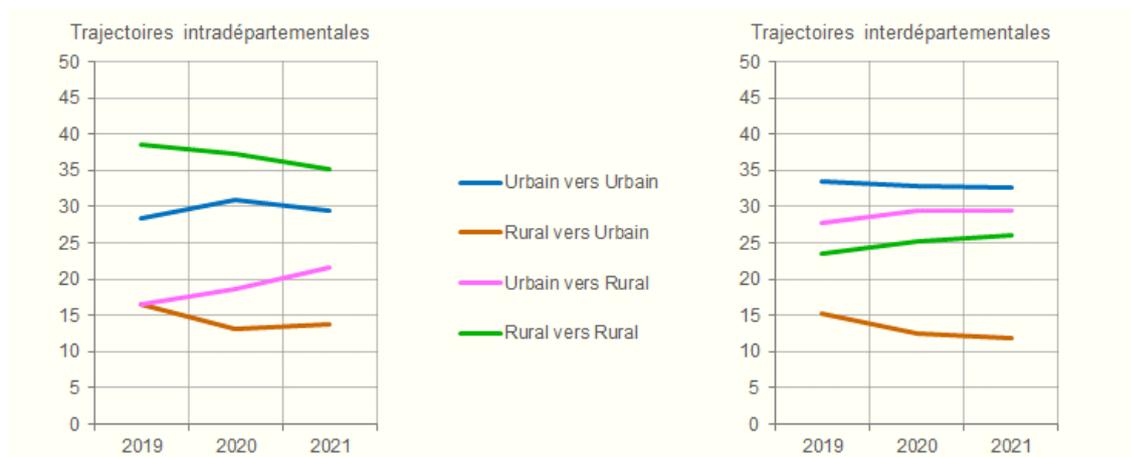
Dans le second degré, l'évolution est différente : la part des trajectoires « rural vers urbain » diminue moins fortement (-2,0 points, de 19,9 % à 17,9 %) ; surtout, la part « urbain vers rural » baisse de 1,6 point (de 19,4 % à 17,8 %).

Les mobilités intradépartementales des élèves du premier degré relèvent plus souvent de zones urbaines que de zones rurales à la rentrée 2021 qu'à la rentrée 2019 (51,2 % des élèves mobiles en 2021, contre 44,8 % en 2019, voir Figure 8) ; la part de l'ensemble des élèves résidant en zone urbaine n'ayant que très peu évolué dans le même temps (44,6 % des élèves résidaient en zone urbaine en 2019, ils sont 45,3 % en 2021).

La hausse relative des mobilités d'origine urbaine se traduit surtout par une hausse en direction des zones rurales (+5,2 points de l'urbain vers le rural entre 2019 et 2021, et seulement +1,1 point de l'urbain vers l'urbain sur la même période).

La baisse relative des trajectoires issues des zones rurales est observée à la fois vers les zones rurales (-3,6 points) et vers les zones urbaines (-2,8 points).

Figure 8 : Trajectoires résidentielles intra/interdépartementales des élèves du 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021 (en %)

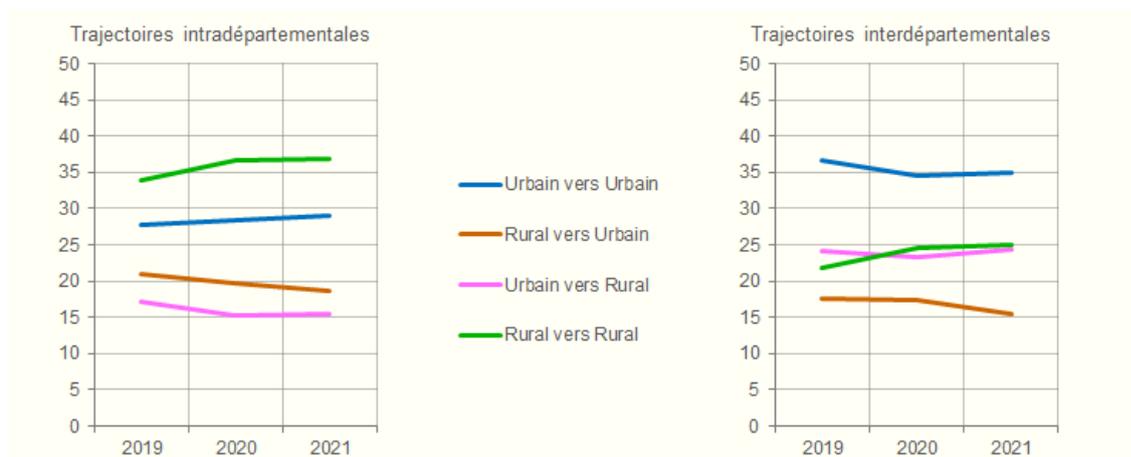


Lecture : à la rentrée 2021, 35,1 % des élèves du 1^{er} degré ayant changé de commune de résidence au sein du même département par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale, 26,1 % des élèves du 1^{er} degré ayant changé de département de résidence par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Figure 9 : Trajectoires résidentielles intra/interdépartementales des élèves en formation au collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 36,8 % des élèves en formation en collège ou en seconde ayant changé de commune de résidence au sein du même département par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale, 25,1 % des élèves ayant changé de département de résidence par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Dans le second degré, l'origine rurale/urbaine des trajectoires intradépartementales est similaire entre les rentrées 2019 et 2021 (les mobilités issues des zones urbaines sont passées de 45,0 % à 44,5 %, voir Figure 9). Les trajectoires ont par contre évolué, avec des amplitudes toutefois moins importantes que dans le premier degré : les trajectoires issues des zones urbaines sont un peu moins souvent en direction des zones rurales (-1,8 point) au profit des zones urbaines (+1,2 point) ; les trajectoires issues des zones rurales sont moins souvent vers les zones urbaines (-2,3 points) mais plus vers les zones rurales (+2,9 points).

Les mobilités interdépartementales proviennent plus souvent de zones urbaines que les mobilités intradépartementales, que ce soit dans le premier degré (à la rentrée 2021, 62,1 % des mobilités interdépartementales sont d'origine urbaines, contre 51,2 % des mobilités intradépartementales) ou dans le second degré (à la rentrée 2021, 59,4 % des mobilités interdépartementales sont d'origine urbaines, contre 44,5 % des mobilités intradépartementales). Par ailleurs, la part des mobilités interdépartementales d'origine urbaine n'a guère évolué entre 2019 et 2021 : elle a légèrement augmenté dans le premier degré (de 61,3 % à 62,1 %) et légèrement baissé dans le second degré (de 60,7 % à 59,4 %).

Parallèlement, toujours entre 2019 et 2021, les trajectoires interdépartementales sont un peu plus souvent à destination des zones rurales, notamment dans le second degré : la part des mobilités vers les zones rurales passe de 51,2 % à 52,3 % (soit +1,1 point) dans le premier degré et de 45,9 % à 49,5 % (soit +3,7 points) dans le second degré. Toutefois, si cette évolution est due, dans le premier comme dans le second degré, à une baisse des trajectoires « rural vers urbain » (par complément, hausse des trajectoires « rural vers rural »), elle provient aussi d'une hausse des trajectoires « urbain vers rural » dans le premier degré, alors que c'est une baisse des trajectoires entre zones urbaines qui caractérise le second degré.

Encadré 1

Au niveau régional, un élève sur quinze a changé de commune de résidence

Au niveau régional, plus d'un élève sur quinze n'habite pas dans la même commune que l'année précédente.

À la rentrée 2021, 5,9 % des élèves du premier degré et 6,9 % des élèves de collège ou de seconde scolarisés en Auvergne-Rhône-Alpes ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Ces taux sont en augmentation constante depuis 2019 : ils étaient alors respectivement de 5,1 % et 5,6 %. Dans le premier comme dans le second degré, la plus grosse partie de ces mobilités sont internes à la région : seul un élève « mobile » sur 6 vient d'une commune extérieure au périmètre régional.

La part d'élèves « mobiles » est plus forte aux niveaux CP (6,8 %) et 6^e (9,9 %). Ce dernier niveau présente une particularité : parmi l'ensemble des mobilités, la part de celles internes à la région y est très élevée (94 %). Pour tous les autres niveaux du 1^{er} degré et du 2nd degré, cette part des mobilités intrarégionales oscille autour de 85 %.

La moitié des mobilités constatées ont eu lieu entre une commune urbaine et une autre commune urbaine. Seule une mobilité sur 10 a eu lieu d'une commune rurale vers une commune urbaine. Les deux autres trajectoires possibles (urbain vers rural ou rural vers rural) ont été suivies chacune par un élève « mobile » sur cinq.

Pour aller plus loin

Y. Croguennec, P. Dieusaert, 2022, « Les mobilités résidentielles des élèves du premier et second degré à la rentrée 2021 : la hausse se poursuit », Note d'Information, n°22.25, MENJ-DEPP.

C. Duquet-Métayer et O. Monso, 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », Note d'information, n°19.35, MENJ-DEPP.

Note « La nouvelle définition de la ruralité par l'Insee et les évolutions de la typologie des communes rurales et urbaines de la DEPP » (novembre 2021).

Annexe : Tableaux des figures

L'ensemble des données suivantes sont relatives à l'académie de Clermont-Ferrand.

Tableau 1 : Mobilité résidentielle par niveau parmi les élèves du premier degré, en collège ou en seconde

Taux de mobilité (%)																
Année scolaire en cours	Premier degré (1D)						Second degré (2D)						1D	2D		
							1 ^{ER} cycle (1C)			Seconde (2C)				1C	2C	2D
	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	GT	Pro				
2019-2020	5,8	7,1	5,9	5,6	5,7	5,1	9,9	4,4	4,5	4,6	4,6	6,2	5,9	5,8	5,0	5,6
2020-2021	6,5	7,0	6,0	5,9	6,0	5,5	10,0	6,0	6,0	6,1	7,1	9,0	6,1	7,0	7,5	7,1
2021-2022	6,7	7,6	7,0	6,7	5,6	5,2	10,2	6,5	5,7	6,0	7,4	9,1	6,4	7,1	7,8	7,2

Lecture : à la rentrée 2019, 5,8 % des élèves de Grande Section ont changé de commune par rapport à la rentrée précédente.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 2 : Mobilité résidentielle par origine sociale parmi les élèves du second degré

Année scolaire en cours	Taux de mobilité (%)		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Ensemble	5,6	7,1	7,2
Très favorisée	4,8	6,0	6,4
Favorisée	4,8	6,0	6,3
Moyenne	5,4	7,1	7,1
Défavorisée	6,6	8,0	8,1

Lecture : à la rentrée 2021, 7,2 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 5,6 % à la rentrée 2019.

Champ : Elèves inscrits en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 3 : Mobilité résidentielle par niveau et par origine sociale parmi les élèves du second degré

1 ^{er} cycle					Seconde				
Rentrée		2019	2020	2021	Rentrée		2019	2020	2021
Niveau scolaire	Catégorie sociale	Taux de mobilité (%)			Niveau scolaire	Catégorie sociale	Taux de mobilité (%)		
Ensemble	Ensemble	5,6	7,1	7,2	Seconde GT	Ensemble	4,6	7,1	7,4
	Très favorisée	4,8	6,0	6,4		Très favorisée	4,1	6,8	6,3
	Favorisée	4,8	6,0	6,3		Favorisée	3,6	6,0	7,9
	Moyenne	5,4	7,1	7,1		Moyenne	4,9	7,2	8,0
	Défavorisée	6,6	8,0	8,1		Défavorisée	5,3	7,8	7,6
Sixième	Ensemble	9,9	10,0	10,2	Seconde Pro	Ensemble	6,2	9,0	9,1
	Très favorisée	9,2	8,8	11,0		Très favorisée	8,9	9,0	8,8
	Favorisée	8,6	9,9	9,0		Favorisée	5,9	8,1	7,7
	Moyenne	9,9	10,8	10,1		Moyenne	5,0	7,9	8,2
	Défavorisée	10,7	10,0	10,3		Défavorisée	6,5	9,7	10,0
Cinquième	Ensemble	4,4	6,0	6,5	Source : MENJS-DEPP.	Lecture : à la rentrée 2021, 7,2 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 5,6 % à la rentrée 2019.	Champ : Elèves inscrits en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans un établissement de l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat		
	Très favorisée	3,3	4,5	5,2					
	Favorisée	4,3	4,4	5,8					
	Moyenne	4,0	5,7	6,3					
	Défavorisée	5,5	7,6	7,6					
Quatrième	Ensemble	4,5	6,0	5,7					
	Très favorisée	3,7	4,7	5,0					
	Favorisée	3,5	4,0	4,0					
	Moyenne	4,3	6,1	5,2					
	Défavorisée	5,5	7,4	7,2					
Troisième	Ensemble	4,6	6,1	6,0					
	Très favorisée	3,6	5,0	4,7					
	Favorisée	3,8	5,7	4,7					
	Moyenne	4,2	5,8	6,2					
	Défavorisée	5,8	7,0	7,1					

Tableau 4 : Mobilité intra et interdépartementale par niveau dans le 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021 (en %)

Année scolaire en cours	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale
Ensemble	4,2	1,6	4,3	1,9	4,4	2,1
GS	4,0	1,8	4,3	2,2	4,2	2,4
CP	5,2	1,9	5,1	1,9	5,2	2,4
CE1	4,2	1,7	4,0	2,0	4,8	2,2
CE2	4,1	1,5	4,1	1,7	4,6	2,1
CM1	4,2	1,4	4,3	1,7	3,8	1,8
CM2	3,7	1,4	3,8	1,7	3,6	1,6

Lecture : à la rentrée 2021, 4,4 % des élèves du 1^{er} degré ont changé de commune de résidence en restant dans le même département et 2,1 % en quittant le département.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 5 : Mobilité intra et interdépartementale par niveau et par origine sociale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en %)

Année scolaire en cours	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale
Ensemble	3,9	1,8	5,3	1,7	5,3	1,9
Niveau						
ST Formation Collège	4,0	1,7	5,3	1,7	5,3	1,7
Sixième	8,1	1,8	8,4	1,6	8,5	1,7
Cinquième	2,7	1,8	4,3	1,7	4,6	1,9
Quatrième	2,9	1,6	4,3	1,7	4,0	1,7
Troisième	2,8	1,8	4,3	1,8	4,3	1,7
ST Seconde	3,1	1,8	5,6	1,9	5,4	2,4
Seconde GT	2,8	1,8	5,2	1,9	5,1	2,3
Seconde Pro	4,2	1,9	7,0	2,0	6,4	2,7
Origine sociale						
Très favorisée	3,3	1,6	4,6	1,4	4,4	2,0
Favorisée	3,6	1,3	4,9	1,2	4,9	1,3
Moyenne	3,8	1,6	5,4	1,7	5,5	1,6
Défavorisée	4,4	2,2	5,9	2,2	5,9	2,2

Lecture : à la rentrée 2021, 5,3 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence en restant dans le même département et 1,9 % en quittant le département.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 5b : Mobilité intra et interdépartementale par niveau croisé par origine sociale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en %)

Niveau scolaire	Catégorie sociale	Mobilité intradépartementale					Mobilité interdépartementale				
		Rentrée scolaire			Evolution		Rentrée scolaire			Evolution	
		2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021	2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021
Ensemble	Ensemble	3,9	5,3	5,3	1,5	-	1,8	1,7	1,9	-	0,1
	Très favorisée	3,3	4,6	4,4	1,3	-0,2	1,6	1,4	2,0	-0,2	0,6
	Favorisée	3,6	4,9	4,9	1,3	-	1,3	1,2	1,3	-0,1	0,2
	Moyenne	3,8	5,4	5,5	1,6	-	1,6	1,7	1,6	0,1	-
	Défavorisée	4,4	5,9	5,9	1,5	0,1	2,2	2,2	2,2	-	-
Sixième	Ensemble	8,1	8,4	8,5	0,3	0,1	1,8	1,6	1,7	-0,2	0,1
	Très favorisée	7,4	7,7	8,5	0,3	0,8	1,8	1,1	2,5	-0,7	1,4
	Favorisée	7,3	8,0	7,6	0,7	-0,4	1,3	1,9	1,4	0,7	-0,6
	Moyenne	8,0	9,4	8,8	1,4	-0,6	1,8	1,4	1,4	-0,4	-
	Défavorisée	8,8	8,2	8,8	-0,6	0,6	2,0	1,8	1,5	-0,1	-0,3
Cinquième	Ensemble	2,7	4,3	4,6	1,7	0,2	1,8	1,7	1,9	-0,1	0,2
	Très favorisée	1,9	3,8	3,3	1,9	-0,5	1,4	0,7	1,8	-0,6	1,1
	Favorisée	2,6	3,5	4,5	0,9	1,0	1,7	0,9	1,3	-0,8	0,4
	Moyenne	2,5	4,0	4,5	1,5	0,4	1,4	1,7	1,8	0,3	0,1
	Défavorisée	3,2	5,2	5,4	2,0	0,2	2,3	2,4	2,3	0,2	-0,2
Quatrième	Ensemble	2,9	4,3	4,0	1,5	-0,3	1,6	1,7	1,7	-	-
	Très favorisée	2,3	3,1	3,2	0,8	0,1	1,4	1,6	1,8	0,2	0,2
	Favorisée	2,6	3,0	3,1	0,4	0,1	1,0	1,0	0,9	-	-0,1
	Moyenne	2,8	4,4	3,6	1,6	-0,8	1,5	1,7	1,6	0,2	-0,1
	Défavorisée	3,3	5,5	5,2	2,2	-0,3	2,2	1,9	2,1	-0,3	0,1
Troisième	Ensemble	2,8	4,3	4,3	1,4	-	1,8	1,8	1,7	0,1	-0,1
	Très favorisée	2,1	3,6	3,0	1,5	-0,6	1,5	1,5	1,6	-0,1	0,2
	Favorisée	2,6	4,3	3,5	1,7	-0,7	1,3	1,4	1,2	0,1	-0,2
	Moyenne	2,6	4,0	4,6	1,4	0,6	1,5	1,8	1,6	0,3	-0,2
	Défavorisée	3,5	4,9	5,1	1,4	0,2	2,3	2,2	2,0	-0,1	-0,2
Seconde GT	Ensemble	2,8	5,2	5,1	2,4	-0,1	1,8	1,9	2,3	0,1	0,4
	Très favorisée	2,4	4,8	4,1	2,4	-0,7	1,7	2,0	2,2	0,3	0,2
	Favorisée	2,4	5,2	5,9	2,8	0,6	1,2	0,7	2,1	-0,5	1,3
	Moyenne	3,1	5,3	5,9	2,2	0,6	1,8	1,9	2,0	0,1	0,1
	Défavorisée	3,0	5,4	4,8	2,4	-0,6	2,2	2,3	2,7	0,1	0,4
Seconde Pro	Ensemble	4,2	7,0	6,4	2,8	-0,6	1,9	2,0	2,7	-	0,7
	Très favorisée	6,1	8,1	5,9	2,0	-2,2	2,8	0,9	2,9	-1,9	2,0
	Favorisée	5,3	7,8	6,0	2,5	-1,8	0,6	0,3	1,6	-0,3	1,3
	Moyenne	3,8	6,4	6,7	2,5	0,4	1,1	1,6	1,5	0,4	-0,1
	Défavorisée	3,9	7,0	6,4	3,1	-0,6	2,6	2,7	3,6	0,2	0,9

Lecture : à la rentrée 2021, 5,3 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence en restant dans le même département et 1,9 % en quittant le département.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 6 : Evolution de la mobilité intra et inter départementale par niveau dans le 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021 (en nombre de points de %)

	Evolutions			
	Entre les rentrées 2019 et 2020		Entre les rentrées 2020 et 2021	
	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale
Ensemble	-	0,2	0,1	0,2
GS	0,3	0,4	-	0,2
CP	-0,1	-	0,1	0,5
CE1	-0,2	0,3	0,7	0,3
CE2	0,1	0,2	0,4	0,4
CM1	0,1	0,3	-0,5	0,1
CM2	0,1	0,3	-0,2	-0,1

Lecture : entre les rentrée 2019 et 2020, le taux de mobilité résidentielle intradépartementale des élèves du 1^{er} degré a évolué de 0,0 point et le taux de mobilité résidentielle interdépartementale a évolué de +0,2 point.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 7 : Evolution de la mobilité résidentielle intra et interdépartementale par niveau et par origine sociale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021 (en nombre de points de %)

	Evolutions			
	Entre les rentrées 2019 et 2020		Entre les rentrées 2020 et 2021	
	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale	Mobilité intra-départementale	Mobilité inter-départementale
Ensemble	1,5	-	-	0,1
Niveau				
ST Formation Collège	1,2	-0,1	-	0,1
Sixième	0,3	-0,2	0,1	0,1
Cinquième	1,7	-0,1	0,2	0,2
Quatrième	1,5	-	-0,3	-
Troisième	1,4	0,1	-	-0,1
ST Seconde	2,5		-0,2	0,5
Seconde GT	2,4	0,1	-0,1	0,4
Seconde Pro	2,8	-	-0,6	0,7
Origine sociale				
Très favorisée	1,3	-0,2	-0,2	0,6
Favorisée	1,3	-0,1	-	0,2
Moyenne	1,6	0,1	-	-
Défavorisée	1,5	-	0,1	-

Lecture : entre les rentrée 2019 et 2020, le taux de mobilité résidentielle intradépartementale des élèves en formation en collège ou en seconde a évolué de +1,5 point et le taux de mobilité résidentielle interdépartementale a évolué de 0,0 point.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 8 : Trajectoires résidentielles intra/interdépartementales des élèves du 1^{er} degré - Rentrées 2019 à 2021

Type de trajectoire	Trajectoires intradépartementales (%)					Trajectoires interdépartementales (%)				
	Rentrée scolaire			Evolution		Rentrée scolaire			Evolution	
	2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021	2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021
Rural vers Rural	38,7	37,3	35,1	-1,3	-2,2	23,4	25,3	26,1	1,8	0,8
Urbain vers Urbain	28,4	30,9	29,5	2,5	-1,4	33,6	32,8	32,6	-0,8	-0,2
Rural vers Urbain	16,5	13,2	13,7	-3,3	0,6	15,3	12,5	11,8	-2,8	-0,7
Urbain vers Rural	16,5	18,6	21,7	2,2	3,0	27,7	29,4	29,5	1,7	0,0
ST origine rurale	55,2	50,5	48,8	-4,7	-1,7	38,7	37,7	37,9	-0,9	0,2
ST origine urbaine	44,8	49,5	51,2	4,7	1,7	61,3	62,3	62,1	1,0	-0,2
ST destination rurale	55,1	55,9	56,8	0,8	0,8	51,2	54,7	55,5	3,5	0,8
ST destination urbaine	44,9	44,1	43,3	-0,8	-0,8	48,8	45,3	44,5	-3,5	-0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0			100,0	100,0	100,0		

Lecture : à la rentrée 2021, 35,1 % des élèves du 1^{er} degré ayant changé de commune de résidence au sein du même département par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale, 26,1 % ayant changé de département de résidence par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale.

Champ : Elèves du 1^{er} degré à partir de la grande section, académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Tableau 9 : Trajectoires résidentielles intra/interdépartementales des élèves en formation au collège ou en seconde - Rentrées 2019 à 2021

Type de trajectoire	Trajectoires intradépartementales (%)					Trajectoires interdépartementales (%)				
	Rentrée scolaire			Evolution		Rentrée scolaire			Evolution	
	2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021	2019	2020	2021	2019 à 2020	2020 à 2021
Rural vers Rural	34,0	36,6	36,8	2,6	0,2	21,8	24,6	25,1	2,9	0,5
Urbain vers Urbain	27,7	28,3	29,0	0,6	0,7	36,7	34,6	35,0	-2,0	0,3
Rural vers Urbain	21,0	19,8	18,7	-1,3	-1,1	17,5	17,4	15,5	-0,1	-1,9
Urbain vers Rural	17,3	15,4	15,5	-1,9	0,2	24,1	23,3	24,4	-0,8	1,1
ST origine rurale	55,0	56,3	55,5	1,4	-0,8	39,3	42,1	40,6	2,8	-1,4
ST origine urbaine	45,0	43,7	44,5	-1,3	0,8	60,7	57,9	59,4	-2,8	1,4
ST destination rurale	51,2	51,9	52,3	0,7	0,4	45,9	48,0	49,5	2,1	1,6
ST destination urbaine	48,8	48,1	47,7	-0,7	-0,4	54,1	52,1	50,5	-2,1	-1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0			100,0	100,0	100,0		

Lecture : à la rentrée 2021, 36,8 % des élèves en formation en collège ou en seconde ayant changé de commune de résidence au sein du même département par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale, 25,1 % des élèves ayant changé de département de résidence par rapport à la rentrée précédente l'ont effectué d'une commune rurale vers une autre commune rurale.

Champ : Elèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans l'académie de Clermont-Ferrand, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

collection

Notes Statistiques

thématique

Statistiques

titre

Mobilités résidentielles
en Auvergne
Public et privé
Premier et second degré
années scolaires 2019/2020 à 2021/2022

conception, réalisation et diffusion

Division Statistique et Evaluation (DSE)
dse@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 5 ex.

pour plus d'informations

<http://www.ac-clermont.fr/etudes-stats/>

n°ISSN

2259-3845



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*